

Date de convocation : 10 juillet 2020

Le 16 juillet 2020 à 14h15

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président. Sauf pour des dossiers n°2 à 7 sous la présidence de Monsieur Rodolphe THOMAS.

Présents :

En tant que titulaires : Madame Annie ANNE, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Romain BAIL, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Erwann BERNET, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Martial BORDAIS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Élodie CAPLIER, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Madame Cécile COTTENCEAU, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Madame Maryse GENARD, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Isabelle GILBERT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Madame Élisabeth HOLLER, Madame Béatrice HOVNANIAN, Madame Magali HUE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Monsieur Michel LAFONT, Madame Lynda LAHALLE, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Madame Clémentine LE MARREC, Madame Maria LEBAS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Mickaël MARIE, Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Philippe MARS, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Richard MAURY, Madame Baya MOUNKAR, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (du dossier n°1 à 49), Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Marc POTTIER, Madame Marie-Chantal REFUVEILLE, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Ludovic ROBERT, Monsieur Dominique ROUZIC, Madame Sara ROUZIÈRE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ (à partir du dossier n°40), Monsieur Laurent MATA (du dossier n° 2 à 117), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (du dossier n° 2 à 19 et 21 à 117).

En tant que suppléants : Gilles DELVAL suppléant de Madame Catherine AUBERT, Philippe MONSIMIER suppléant de Madame Nathalie DONATIN, Geneviève ANGOT suppléant de Monsieur Christian LE BAS, Marie LE DRAMP-DENIS suppléant de Monsieur Benoît LERÉVÉREND.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Madame Béatrice GUIGUES à Monsieur Pascal PIMONT, Madame Emilie ROCHEFORT à Madame Sophie SIMONNET, Madame Hélène BURGAT à Monsieur Mickaël

MARIE, Monsieur François JOLY à Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Gérard HURELLE à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Véronique DEBELLE à Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Gérard LENEVEU à Madame Sara ROUZIÈRE, Madame Céline PAIN à Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Madame Lynda LAHALLE (du dossier n°1 à 39), Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LE LAN à Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Marc MILLET à Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Nelly LAVILLE à Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Pascale BOURSIN à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Madame Sylvie MOUTIERS à Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Bruno COUTANCEAU à Monsieur Joël BRUNEAU (dossier n°1 puis du dossier n°8 à 117), Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI à Monsieur Dominique DUVAL (à partir du dossier n°50), Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Laurent MATA (du dossier n° 2 à 117)

Excusés : Madame Agnès DOLHEM (jusqu'au dossier n°1), Monsieur Rudy L'ORPHELIN (jusqu'au dossier n°1 et durant le dossier n°20), Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Laurent MATA (jusqu'au dossier n°1), Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Bruno COUTANCEAU (dossier n°2 à 7).

Le conseil désigne secrétaire de séance Monsieur Michel LAFONT.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

N° C-2020-07-16/01 - Délégations d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le bureau communautaire à prendre les décisions nécessaires à l'exercice des compétences communautaires par délégation du conseil dans les conditions fixées par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉCISE que les compétences du bureau communautaires sont l'ensemble des compétences qui ne relèvent ni des compétences exclusives du conseil communautaire, comprenant les décisions relatives à l'adhésion hors renouvellement à une organisation de coopération locale, départementale, régionale, nationale et internationale ainsi que les désignations dans toutes les instances internes et externes à la Communauté urbaine à l'exception des désignations relevant de la compétence du Président es-qualité, ni de celles déléguées au président dans la délibération du 9 juillet 2020.

PRÉCISE que le président est tenu de rendre compte des travaux du bureau à chacune des réunions du conseil communautaire.

MENTIONNE que les délibérations du conseil communautaire ne passent plus pour avis au bureau communautaire à compter du prochain conseil communautaire.

INDIQUE que cette nouvelle disposition sera stipulée dans le prochain règlement intérieur.

N° C-2020-07-16/02 - Budget principal - Compte administratif 2019

Sous la présidence de M Rodolphe THOMAS, le président s'étant retiré au moment du vote le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité – 14 abstentions – M. Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote :

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	207 246 890,49	80 023 110,65	287 270 001,14
titres émis	239 050 915,75	79 633 307,50	318 684 223,25
Résultat de l'exercice	31 804 025,26	-389 803,15	31 414 222,11
Résultat antérieur reporté	4 273 912,28	-27 805 609,12	-23 531 696,84
Résultat cumulé	36 077 937,54	-28 195 412,27	7 882 525,27
RAR dépenses		5 264 394,07	5 264 394,07
RAR dépenses AE et AP	69 368,41	38 491 738,95	38 561 107,36
RAR recettes		32 638 072,56	32 638 072,56
RAR recettes AP		5 885 361,67	5 885 361,67
Solde des RAR	-69 368,41	-5 232 698,79	-5 302 067,20
Résultat cumulé avec RAR	36 008 569,13	-33 428 111,06	2 580 458,07

N° C-2020-07-16/03 - Budgets annexes de l'assainissement et du SPANC - Comptes administratifs 2019

Sous la présidence de M Rodolphe THOMAS, le président s'étant retiré au moment du vote le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité - M. Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote :

ADOPTÉ les comptes administratifs des budgets annexes de l'assainissement et du SPANC de l'exercice 2019 qui s'établissent comme suit :

Budget annexe de l'assainissement :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	18 822 474,08	18 110 010,20	36 932 484,28
titres émis	23 758 036,88	20 588 333,72	44 346 370,60
Résultat de l'exercice	4 935 562,80	2 478 323,52	7 413 886,32
Résultat antérieur reporté	697 648,07	-3 003 915,87	-2 306 267,80
Résultat cumulé	5 633 210,87	-525 592,35	5 107 618,52
Restes à réaliser dépenses		1 437 531,05	1 437 531,05
Restes à réaliser dépenses AP		2 108 307,27	2 108 307,27
Restes à réaliser recettes		1 271 206,34	1 271 206,34
Restes à réaliser recettes AP		707 461,91	707 461,91
Solde des restes à réaliser	0,00	-1 567 170,07	-1 567 170,07
Résultat cumulé avec restes à réaliser	5 633 210,87	-2 092 762,42	3 540 448,45

Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	38 367,61	102 809,00	141 176,61
titres émis	39 126,26	91 770,00	130 896,26
Résultat de l'exercice	758,65	-11 039,00	-10 280,35
Résultat antérieur reporté	19 295,06	1 656,00	20 951,06
Résultat cumulé	20 053,71	-9 383,00	10 670,71
Restes à réaliser dépenses			0,00
Restes à réaliser recettes		22 139,00	22 139,00
Solde des restes à réaliser	0,00	22 139,00	22 139,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	20 053,71	12 756,00	32 809,71

N° C-2020-07-16/04 - Budget annexe des transports - Compte administratif 2019

Sous la présidence de M Rodolphe THOMAS, le président s'étant retiré au moment du vote le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité - M. Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote :

ADOpte le compte administratif du budget annexe des transports de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

Budget annexe des transports :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	72 790 604,42	127 335 486,68	200 126 091,10
titres émis	89 709 386,05	110 714 717,39	200 424 103,44
Résultat de l'exercice	16 918 781,63	-16 620 769,29	298 012,34
Résultat antérieur reporté	2 477 817,06	-14 274 897,09	-11 797 080,03
Résultat cumulé	19 396 598,69	-30 895 666,38	-11 499 067,69
Restes à réaliser dépenses		596 759,62	596 759,62
Restes à réaliser dépenses AP		2 529 595,12	2 529 595,12
Restes à réaliser recettes			0,00
Restes à réaliser recettes AP		18 885 357,46	18 885 357,46
Solde des restes à réaliser	0,00	15 759 002,72	15 759 002,72
Résultat cumulé avec restes à réaliser	19 396 598,69	-15 136 663,66	4 259 935,03

N° C-2020-07-16/05 - Budget annexe du Clos de la Hogue - Budget annexe Zone d'Habitat Iles Plaine Nord/Est - Budget annexe des zones Rives de l'Odon, budget annexe du quartier Koenig et de la ZA Lazzaro - Comptes administratifs 2019

Sous la présidence de M Rodolphe THOMAS, le président s'étant retiré au moment du vote le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité - M. Joël BRUNEAU et ne prenant pas part au vote :

ADOpte les comptes administratifs de l'exercice 2019 qui s'établissent comme suit :

Budget annexe de la zone d'activités du Clos de la Hogue à Bénouville :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	1 366 765,74	829 383,91	2 196 149,65
titres émis	982 458,91	1 329 542,64	2 312 001,55
Résultat de l'exercice	-384 306,83	500 158,73	115 851,90
Résultat antérieur reporté	-29 859,77	-1 329 542,64	-1 359 402,41
Résultat cumulé	-414 166,60	-829 383,91	-1 243 550,51
Restes à réaliser dépenses	1 877,40		1 877,40
Restes à réaliser recettes	86 352,00		86 352,00
Solde des restes à réaliser	84 474,60	0,00	84 474,60
Résultat cumulé avec restes à réaliser	-329 692,00	-829 383,91	-1 159 075,91

Budget annexe de la zone d'activités lfs Plaine Nord/Est :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	1 452 309,04	1 392 716,55	2 845 025,59
titres émis	1 452 309,17	1 088 134,13	2 540 443,30
Résultat de l'exercice	0,13	-304 582,42	-304 582,29
Résultat antérieur reporté	-862 898,62	-1 088 134,13	-1 951 032,75
Résultat cumulé	-862 898,49	-1 392 716,55	-2 255 615,04
Restes à réaliser dépenses	56 228,98		56 228,98
Restes à réaliser recettes	43 468,00		43 468,00
Solde des restes à réaliser	-12 760,98	0,00	-12 760,98
Résultat cumulé avec restes à réaliser	-875 659,47	-1 392 716,55	-2 268 376,02

Budget annexe des Rives de l'Odon :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	866 574,34	866 121,04	1 732 695,38
titres émis	866 574,09	827 767,84	1 694 341,93
Résultat de l'exercice	-0,25	-38 353,20	-38 353,45
Résultat antérieur reporté	281 726,93	-827 767,84	-546 040,91
Résultat cumulé	281 726,68	-866 121,04	-584 394,36
Restes à réaliser dépenses	125 376,80		125 376,80
Restes à réaliser recettes	7 746,43		7 746,43
Solde des restes à réaliser	-117 630,37	0,00	-117 630,37
Résultat cumulé avec restes à réaliser	164 096,31	-866 121,04	-702 024,73

Budget annexe du quartier Koenig :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	8 226 305,46	6 977 867,79	15 204 173,25
titres émis	7 838 264,82	7 438 727,05	15 276 991,87
Résultat de l'exercice	-388 040,64	460 859,26	72 818,62
Résultat antérieur reporté	6 470 028,46	-7 438 727,05	-968 698,59
Résultat cumulé	6 081 987,82	-6 977 867,79	-895 879,97
Restes à réaliser dépenses	622 545,22		622 545,22
Restes à réaliser recettes	953 207,00		953 207,00
Solde des restes à réaliser	330 661,78	0,00	330 661,78
Résultat cumulé avec restes à réaliser	6 412 649,60	-6 977 867,79	-565 218,19

Budget annexe de la zone d'activités Lazzaro :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	29 991,23		29 991,23
titres émis	0,00		0,00
Résultat de l'exercice	-29 991,23	0,00	-29 991,23
Résultat antérieur reporté	-12 963,31		-12 963,31
Résultat cumulé	-42 954,54	0,00	-42 954,54
Restes à réaliser dépenses	112 594,97		112 594,97
Restes à réaliser recettes			
Solde des restes à réaliser	-112 594,97	0,00	-112 594,97
Résultat cumulé avec restes à réaliser	-155 549,51	0,00	-155 549,51

N° C-2020-07-16/06 - Budget annexe des autorisations des droits des sols- Compte administratif 2019

Sous la présidence de M Rodolphe THOMAS, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité - M. Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote :

ADOpte le compte administratif du budget des autorisations du droit des sols de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

Budget annexe des autorisations du droit des sols :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	716 724,38		716 724,38
titres émis	701 949,43		701 949,43
Résultat de l'exercice	-14 774,95	0,00	-14 774,95
Résultat antérieur reporté	14 774,95		14 774,95
Résultat cumulé	0,00	0,00	0,00

N° C-2020-07-16/07 - Budget annexe Réseaux de chaleur - Compte administratif 2019

Sous la présidence de M Rodolphe THOMAS, le président s'étant retiré au moment du vote le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité - M. Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

Budget annexe réseaux de chaleur :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	45 205,80	3 901 317,13	3 946 522,93
titres émis	158 281,24	470 711,85	628 993,09
Résultat de l'exercice	113 075,44	-3 430 605,28	-3 317 529,84
Résultat antérieur reporté	56 493,81	143 297,27	199 791,08
Résultat cumulé	169 569,25	-3 287 308,01	-3 117 738,76
Restes à réaliser dépenses		600,00	600,00
Restes à réaliser dépenses AP		996 699,43	996 699,43

Restes à réaliser recettes		2 417 840,00	2 417 840,00
Restes à réaliser recettes AP		1 870 800,00	1 870 800,00
Solde des restes à réaliser	0,00	3 291 340,57	3 291 340,57
Résultat cumulé avec restes à réaliser	169 569,25	4 032,56	173 601,81

N° C-2020-07-16/08 - Comptes de gestion de l'exercice 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte et constate que les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, du service public d'assainissement non collectif (SPANC), de la zone d'activité du Clos de la Hogue à Bénouville, de la zone d'habitat d'Ifs Plaine Nord/Est, de la zone des Rives de l'Odon, de la ZA de Koenig, de la ZA Lazzaro, du transport, du service des autorisations du droit des sols et du réseau de chaleur, de la communauté Urbaine Caen la mer, présentés par la trésorière, sont conformes aux comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, du SPANC, de la zone d'activité du Clos de la Hogue à Bénouville, de la zone d'habitat d'Ifs Plaine Nord/Est, de la zone des Rives de l'Odon, de la ZA de Koenig, de la ZA Lazzaro, du transport, du service des autorisations du droit des sols et du réseau de chaleur.

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par la trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

N° C-2020-07-16/09 - Affectation des résultats 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal :

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 36 077 937,54 € est affecté, compte tenu du résultat de clôture, pour 33 428 111,06 € à la section d'investissement (compte 1068), le reste, soit 2 649 826,48 €, en report à nouveau de la section d'exploitation (compte 002).

Budget annexe de l'assainissement :

L'excédent d'exploitation d'un montant de 5 633 210,87 € est affecté, compte tenu du résultat de clôture, pour 2 092 762,42 € à la section d'investissement (compte 1068), le reste, soit 3 540 448,45 €, en report à nouveau de la section d'exploitation (compte 002).

Budget annexe du SPANC :

L'excédent d'exploitation d'un montant de 20 053,71 € est affecté, compte tenu du résultat de clôture, en totalité en report à nouveau de la section d'exploitation.

Budget annexe des transports :

L'excédent d'exploitation d'un montant de 19 396 598,69 € est affecté, compte tenu du résultat de clôture, pour 15 136 663,66 € à la section d'investissement (compte 1068), le reste, soit 4 259 935,03 €, en report à nouveau de la section d'exploitation (compte 002).

Budget annexe réseaux de chaleur :

L'excédent d'exploitation d'un montant de 169 569,25 € est affecté, compte tenu du résultat de clôture, en totalité en report à nouveau de la section d'exploitation (compte 002).

Budget annexe du droit des autorisations des sols :

Il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation de résultats sur ce budget.

Budget annexe de la zone d'activités du Clos de la Hogue à Bénouville, budget annexe de la zone d'habitat d'Ifs Plaine Nord /Est, budget annexe d'aménagement de zone des Rives de l'Odon, budget annexe du quartier Koenig et budget annexe de la zone d'activités de Lazzaro :
Il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation de résultats sur ces budgets.

N° C-2020-07-16/10 - Budget principal - Budget annexe de l'assainissement - Budget annexe des transports - Budget annexe de Zone Ifs / Plaine - Décision modificative n°1 - Exercice 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les projets de DM1 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe des transports, qui se résument ainsi par chapitres pour le budget principal, le budget assainissement et le budget transports :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	-748 114,52
Chapitre 012 - Charges de personnel	-165 631,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	-286 552,00
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	50 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	150 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	79 086,96
Total	-921 210,56

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	-890 176,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 731 - Fiscalité locale	-785 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	613 234,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	140 731,44
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Total	-921 210,56

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	145 140,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	21 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	845 322,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-351 351,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-628 776,00
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	33 000,00
Chapitre 45818 - DCE - Centre pénitencier Ifs	-60 000,00

Chapitre 458110 - DCE - Rues St Ursin et de l'église à Epron	-26 000,00
Chapitre 458114- Opération PIM, mandat 6	-4 824,00
Chapitre 458119 - DCE - Opérations Clos Joli à Caen	220 000,00
Chapitre 45815 - Culture - Construction du RAM lfs	-500 000,00
Zones d'activités transférées - Travaux - 9012	-541 000,00
Réseau lecture publique - 9029	-161 886,00
Echangeur bvd des pépinières - 9065	10 000,00
Création pistes cyclables - 9071	-72 000,00
BUNe - 9073	-217 000,00
Boulevard Jean Moulin - 9074	-71 600,00
ENSI 3 - 9076	-960 000,00
Echangeur de Lion sur Mer - 9078	-222 000,00
Cimetières - 9084	-643 000,00
Mises aux normes aéroport - 9085	1 770 000,00
Boucles cyclo-pédestres nord - 9086	-120 000,00
Desserte portuaire - 9087	-20 000,00
Boulevard Industriel - 9088	-184 000,00
Habiter mieux +copro - 9090	-30 000,00
Travaux épis et digues - 9093	-349 136,00
Requalification ZA du Martray - 9094	-464 000,00
Aéroport - Etudes d'évolution - 9095	-20 000,00
DMO - Etudes - 9097	60 000,00
Théâtre champs exquis - 9098	-60 000,00
Archives - 9099	628,00
Palais des sports - 9100	500 000,00
Equipements sportifs - Réhabilitation - 9101	1 804 000,00
Parking de l'Espérance - 9106	50 000,00
Cambes en Plaine - 1007	65 000,00
Cormelles le Royal -1011	58 701,42
Hérouville Saint Clair - 1019	-23 848,00
Mondeville - 1025	22 345,00
Rots - 1032	162 000,00
Saint André sur Orne - 1033	38 880,00
Odon Ouest - 9062	3 672,06
Total	81 267,48

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	79 086,96
Chapitre 024 - Produits de cessions	217 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 10 - FCTVA	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	-143 995,48
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	300 000,00
Chapitre 45828 - DCE - Centre pénitencier lfs	-60 000,00

Chapitre 458210 - DCE - Rues St Ursin et de l'église à Epron	-26 000,00
Chapitre 458214- Opération PIM, mandat 6	-4 824,00
Chapitre 458219 - Opérations Clos Joli à Caen	220 000,00
Chapitre 45825 - Culture - Construction du RAM lfs	-500 000,00
Total	81 267,48

Budget Assainissement :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 014 - Reversement fiscalité	45 000,00
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	200 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-245 000,00
Total	0,00

Recettes d'exploitation

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	
Total	0,00

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-10 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 020 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 4581 - Opérations pour compte de tiers	59 400,00
Total	1 069 400,00

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-245 000,00
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	200 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 020 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	
Chapitre 13 - Subventions	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	

Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers	94 400,00
Total	1 069 400,00

Budget Transports :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Total	-4 044 000,00

Recettes d'exploitation

Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	-5 200 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 156 000,00
Total	-4 044 000,00

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 16 - Emprunts et dette assimilée	-4 000 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	
Chapitre 2001 - Projet TRAMWAY	6 750 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-4 350 000,00
Total	-1 600 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	-4 044 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions	2 444 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	
Total	-1 600 000,00

N° C-2020-07-16/11 - Autorisations de programme et d'engagement - Décision modificative n°1 - Exercice 2020

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les modifications des autorisations de programme et d'engagement présentées ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement.

N° C-2020-07-16/12 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) - Attribution au titre de 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que la Dotation de solidarité communautaire de chaque commune au titre de l'année 2020 sera répartie selon le tableau ci-dessous :

DSC 2020	PART PRINCIPALE	PART ORDURES MENAGERES	PART SPECIFIQUE	TOTAL
AUTHIE	11 731			11 731
BENOUVILLE	37 920			37 920
BIEVILLE BEUVILLE	30 624			30 624
BLAINVILLE SUR ORNE	99 162		109 512	208 674
BOURGUEBUS	14 850			14 850
BRETTEVILLE SUR ODON	14 258			14 258
CAEN	694 215	148 334		842 549
CAIRON	14 202			14 202
CAMBES EN PLAINE	36 955			36 955
CARPIQUET	945			945
COLLEVILLE-MONTGOMERY	27 104			27 104
COLOMBELLES	57 988			57 988
CORMELLES LE ROYAL	24 461			24 461
CUVERVILLE	49 876			49 876
DEMOUVILLE	83 425			83 425
EPRON	24 900			24 900
ETERVILLE	28 855			28 855
FLEURY SUR ORNE	71 426			71 426
FRESNE-CAMILLY (LE)	5 930			5 930
GIBERVILLE	45 935			45 935
GRENTHEVILLE	5 197			5 197
HERMANVILLE SUR MER	21 412			21 412
HEROUVILLE SAINT CLAIR	226 112	83 122		309 234
IFS	81 607			81 607
LION SUR MER	20 271			20 271
LOUVIGNY	24 658			24 658
MATHIEU	14 921			14 921
MONDEVILLE	49 265			49 265
MOUEN	17 451			17 451
OUISTREHAM	170 009			170 009
PERIERS SUR LE DAN	4 605			4 605
CASTINE EN PLAINE (commune nouvelle)	9 992			9 992
ROSEL	4 173			4 173

ROTS (commune nouvelle)	15 546			15 546
LE CASTELET (commune nouvelle)	10 332			10 332
SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	30 189			30 189
SAINT AUBIN D'ARQUENAY	5 651			5 651
SAINT CONTEST	17 612			17 612
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	39 128		64 157	103 285
SAINT-MANVIEU-NORREY	16 123			16 123
SALINE (commune nouvelle)	64 640			64 640
SOLIERS	17 871			17 871
THAON	11 941			11 941
THUE ET MUE (commune nouvelle)	45 683			45 683
TOURVILLE-SUR-ODON	17 032			17 032
VERSON	78 883			78 883
VILLONS LES BUISSONS	4 534			4 534
TOTAL	2 399 601	231 456	173 669	2 804 726

N° C-2020-07-16/13 - Fixation du mode d'amortissement des immobilisations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de conserver le calcul des amortissements de façon linéaire.

N° C-2020-07-16/14 - Modalités d'exercice du droit à la formation des élu(e)s du conseil communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les orientations en matière de formation des élus.

DIT que les actions correspondantes seront engagées chaque année en fonction des crédits qui seront inscrits au budget principal.

INDIQUE que le président, ou son représentant, est le seul ordonnateur des dépenses de formation et doit être saisi préalablement à toute action de formation afin d'engager les formalités entre la communauté urbaine et l'organisme agréé choisi. Il est seul habilité à signer tout acte relatif à ces actions de formation sollicitées par les élus.

N° C-2020-07-16/15 - Dispositif de prise en charge des frais applicable aux élu(e)s du conseil communautaire dans le cadre de leur mandat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités de remboursement de frais applicable aux élu(e)s dans le cadre de leur mandat, concernant les frais suivants :

- Les frais de déplacement
- Les frais d'aide à la personne
- Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission ;
- Les frais de déplacement des élu(e)s à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

PRÉCISE que dans tous les cas, les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

N° C-2020-07-16/16 - Création des emplois de collaborateurs de cabinet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 3 le nombre d'emplois de collaborateurs de cabinet à compter de la date d'installation du conseil communautaire, soit le 9 juillet 2020.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal de la communauté urbaine de Caen la mer.

N° C-2020-07-16/17 - Convention de gestion entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer.

N° C-2020-07-16/18 - groupement de commande 2020 "bâtiments et équipement"

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE de participer aux marchés de :

1. diagnostics techniques et analyses dans les bâtiments,
2. maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion,
3. maintenance des systèmes de surveillance et d'alerte contre l'incendie,
4. maintenance des portes sectionnelles, rideaux métalliques, barrières levantes et portes automatiques,
5. aux travaux de réparation, d'entretien ou de création de clôtures,
6. à la maintenance des installations téléphoniques.

ACTE que la participation à la consultation engage la Communauté urbaine à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues.

AUTORISE le Président ou son représentant coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés subséquents correspondants.

N° C-2020-07-16/19 - Fonctionnement matériel des sections syndicales au sein de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer aux sections syndicales de Caen la mer une dotation financière destinée à leur fonctionnement matériel.

DIT que la dépense d'un montant global de 25 947 € sera imputée pour 24 947 € au budget principal et pour 1 000 € au budget annexe assainissement.

N° C-2020-07-16/20 - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté urbaine Caen la mer relative à la Ville de Caen - approbation et autorisation de signature de la convention

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité – 7 abstentions:

APPROUVE, le projet de convention pour une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la communauté urbaine Caen la mer relative à la Ville de Caen, en vue de renforcer l'attractivité du territoire de la ville-centre.

DIT que la convention ORT signée entre l'Etat, la Ville et la Communauté urbaine Caen la mer est établie pour une durée de 5 ans.

DIT que la convention pourra faire l'objet d'ajustements techniques en vue de la signature

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention.

N° C-2020-07-16/21 - Démouville - Plan Local d'Urbanisme - Modification Simplifiée n°1 - Définition des modalités de mise à disposition

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

N° C-2020-07-16/22 - Caen - secteur de la pointe presqu'île - lot 3 - convention tripartite entre la société Sedelka, la communauté urbaine de Caen la mer et la ville de Caen afférente à la participation du projet urbain partenarial (PUP)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIRME le montant de la participation du Projet Urbain Partenarial de l'opération d'aménagement de la Pointe Presqu'île à CAEN, due par les opérateurs, à 120€/m² de surface de plancher (SdP), toutes taxes.

STIPULE que le PC faisant apparaître une SDP de 11 721m², le montant total de la participation PUP ressort à 1 406 520€ toutes taxes.

PRECISE que la participation PUP sera payable en deux fois à 50 % à compter de 12 et 24 mois après l'arrêté de délivrance du PC.

INFORME que depuis le 1er janvier 2017, la compétence liée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) emporte le versement de cette participation d'urbanisme à la Communauté Urbaine Caen La Mer et non à la Ville de Caen.

ACTE que la participation PUP sera perçue sur titre de recette par la communauté urbaine et reversée, dans son intégralité, à la Ville de Caen, aménageur de l'opération d'urbanisme de la Pointe Presqu'île.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention Projet Urbain Partenarial relative au projet de construction sur le LOT 3 de la Pointe Presqu'île et les éventuels avenants nécessaires à la régularisation de ce dossier.

N° C-2020-07-16/23 - Caen - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - constitution de la commission AVAP et désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'installer la commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine,

DECIDE de désigner 6 membres du conseil communautaire pour siéger à la commission locale de l'AVAP aux côtés du Président de la communauté urbaine ou de son représentant, soit 7 membres au total,

DECIDE d'arrêter le règlement intérieur,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DESIGNE :

- M. Michel LAFONT
- M. Bruno COUTANCEAU
- Mme Emmanuelle DORMOY
- M. Xavier LE COUTOUR
- M. Pascal PIMONT
- M. Nicolas JOYAU

pour siéger à la commission locale de l'AVAP aux côtés du Président de la communauté urbaine ou de son représentant.

N° C-2020-07-16/24 - convention entre la BnF et la bibliothèque de Caen - pôle associé - dépôt légal imprimeur (DLI)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention entre la BnF et la bibliothèque de Caen.

AUTORISE le président ou son représentant à signer ladite convention.

N° C-2020-07-16/25 - convention entre la BnF et la bibliothèque de Caen - coopération numérique (Gallica)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention entre la BnF et la bibliothèque de Caen.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention.

N° C-2020-07-16/26 - Fonds de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRAB) - demande de subvention à l'Etat pour l'année 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé au titre du fonds de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRAB).

N° C-2020-07-16/27 - extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Caen - dotation globale de décentralisation (DGD) - demande de subvention à l'Etat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé.

N° C-2020-07-16/28 - Musique en Plaine - Modification des cotisations 2019-2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités de remboursement.

DIT que les remboursements seront effectués à partir du 2ème semestre de l'année 2020.

N° C-2020-07-16/29 - Musique en Plaine - Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Calvados

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE pour l'année 2020 une subvention annuelle de fonctionnement auprès du Conseil départemental du Calvados pour le développement des enseignements artistiques spécialisés ainsi que le développement des projets d'éducation culturelles.

N° C-2020-07-16/30 - Conservatoire à rayonnement régional de Caen - remboursement partiel des droits d'inscription suite à la crise sanitaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités de remboursement.

DIT que les remboursements seront effectués à partir du 2ème semestre de l'année 2020.

DIT que les dons effectués (donateurs et montants) seront listés par voie de décision du président.

DIT que les usagers qui renonceront au remboursement partiel de leur frais de scolarité, recevront un reçu fiscal.

N° C-2020-07-16/31 - Orchestre de Caen - Détermination des tarifs de droits d'entrée 2020-2021, des tarifs de location des auditoriums, des tarifs de vente d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle et des tarifs de vente de concerts produits par l'Orchestre de Caen

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les grilles de tarifs de droit d'entrée, les offres promotionnelles, formules d'abonnement et d'adhésion, location de salles et vente d'espaces publicitaires suivantes :

1- tarifs de droits d'entrée - saison 2020-2021

Bénéficiaires de réductions et exonérations :

tarif CE et groupes	membres d'un comité d'entreprise ou groupe constitué à partir de 10 personnes membre d'une structure culturelle partenaire (dans le cadre d'un accord de partenariat écrit entre les deux structures) et mécène particulier de l'Orchestre de Caen
---------------------	---

tarif réduit	scolaires, collégiens, lycéens, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux suivants : Revenu de Solidarité Active - RSA, Allocation de solidarité spécifique - ASS, Allocation aux Adultes Handicapés - AAH, Allocation Supplémentaire d'Invalidité – ASI, Allocation de solidarité pour les Personnes Âgées – ASPA, Prime Transitoire de Solidarité – PTS, Allocation Temporaire d'Attente – ATA, Allocation Veuvage – AV, Allocation Demandeurs d'Asile - ADA
Exonérations	<ul style="list-style-type: none"> - Elus communautaires : bureau et commission culture, liste établie par l'autorité territoriale. - Personnels actifs de l'établissement, liste établie par le service. - Anciens personnels de l'établissement, liste établie par le service (dans la limite de 12 places). - Invités des musiciens de l'Orchestre de Caen (1 place par musicien) - Invités des « artistes invités » de la saison comme défini par le contrat (dans la limite de 15 places). - Presse et journalistes (dans la limite de 20 places). - Enveloppe d'invitations du directeur artistique pour promouvoir les réseaux servant à assurer le développement de la saison (dans la limite de 40 places) - Mécènes de l'Orchestre de Caen, dans le cadre des contreparties du mécénat encadrées par une convention

Nota Bene : Les réductions ou exonérations sont accordées sur présentation d'un justificatif de situation.

Grille de tarifs - Droits d'entrée :

Désignation	tarifs 2019-2020 (euros)	proposition 2020-2021 (euros)
CATEGORIE	A	
Normal		
Tarif plein	15	15
Partenaires et groupes	12	12
Réduit	8	8
Abonné		
Tarif plein	10	10
Partenaires et groupes	8	8
Réduit	6	6

CATEGORIE	B	
Normal		
Tarif plein	18	18
Partenaires et groupes	15	15
Réduit	10	10
Abonné		
Tarif plein	13	13
Partenaires et groupes	11	11
Réduit	8	8
CATEGORIE	C	
Normal		
Tarif plein	21	21
Partenaires et groupes	19	19
Réduit	12	12
Abonné		
Tarif plein	17	17
Partenaires et groupes	14	14
Réduit	10	10
CATEGORIE D		
Normal		
Tarif plein		35
Partenaires et groupes		33
Réduit		25
Abonné		
Tarif plein		30
Partenaires et groupes		27
Réduit		20
CATEGORIE E		
Normal		
Tarif plein		50
Partenaires et groupes		45
Réduit		36
Abonné		
Tarif plein		43
Partenaires et groupes		39
Réduit		32
Mini-concerts		
Tarif unique	3	3

Récital du cœur : majoration du prix du billet acheté (participation solidaire) Cette majoration ne concerne pas les billets exonérés et les Intégrale premium.	+ 3	+ 3 (par billet acheté)
Elèves du conservatoire de Caen Tarif unique	6	6
Elèves des écoles de musique de Caen la mer* de moins de 26 ans Tarif unique	6	6

*Liste des écoles de musique de Caen la mer : Lamido (Verson) / Musique en Plaine (Bourguébus) / École de musique et de danse du SIVOM des trois vallées (Mondeville) / École de Musique Intercommunale de Ouistreham / Conservatoire de musique d'Hérouville-Saint-Clair / Association Loisirs et Culture de Bretteville-sur-Odon / Espace Musical Jacques Higelin (Fleury-sur-Orne) / École municipale de musique et de danse (lfs).

Nota Bene : Les réductions sont accordées sur présentation d'un justificatif

Opérations promotionnelles :

Des opérations promotionnelles spéciales peuvent être ponctuellement mises œuvre par le directeur artistique de l'orchestre de Caen.

"achetez une place, venez à deux" *	"une place achetée, une place offerte" Bénéficiaire de l'offre : élèves du conservatoire et / ou aux abonnés et / ou à l'ensemble de la clientèle. Objectif : offre destinée à accroître l'attractivité des concerts dans les cas suivant. Conditions de mise en œuvre : - la fréquentation attendue pour un concert est très faible (répertoire difficile, date peu favorable, etc.) - le répertoire ou la distribution du concert justifient un effort particulier en direction des élèves du conservatoire
"abonnés, faites découvrir la saison de l'Orchestre de Caen à un ami"	"A l'occasion d'un concert de son choix, l'abonné peut venir, accompagné d'une personne, qui bénéficie exceptionnellement du tarif réduit abonné". Bénéficiaire de l'offre : abonnés uniquement Objectif : - valorisation de l'abonnement - élargissement des publics Conditions de mise en œuvre : - communication sur l'offre en début de saison au moment de la campagne d'abonnement.
Opération Portes ouvertes	Opération de remplissage : - quota de 100 places pour un concert distribuées à des associations ou organismes à vocation sociale, éducative ou pédagogique. Conditions de mise en œuvre : - 2 semaines avant le concert, moins de 20% de la salle a été vendue

*cf annulation et remboursements

Formules d'adhésion et d'abonnement :

L'intégrale « Maestro »	Accès à tous les concerts de la saison pour 199 €. Cette formule permet de choisir sa place ou moment de la souscription et peut être réglée en une seule fois ou par prélèvements automatiques échelonnés. Ce tarif est unique.
L'intégrale	Accès à tous les concerts de la saison pour 130 €. Cette formule peut être réglée en une seule fois ou par prélèvements automatiques échelonnés. Ce tarif est unique.
Passage de l'intégrale à l'intégrale « Maestro » en cours de saison	69€ à régler par l'abonné. Paiement unique. Pas de dégressivité.
L'abonnement libre	Tarif abonné à partir de cinq concerts choisis librement dans la programmation. Donne droit au tarif abonné pour tout concert supplémentaire.
Pass festival "Aspects des Musiques d'Aujourd'hui".	Accès à tous les concerts du festival Aspects des Musiques d'Aujourd'hui pour 40 euros au tarif plein, 30 euros au tarif ce et groupes, 25 euros au tarif réduit. Donne droit au tarif abonné pour tout concert supplémentaire sur l'ensemble de la saison en cours.
L'intégrale élèves du conservatoire	Cette offre est réservée aux élèves du conservatoire de Caen. Pour 30 € payables au moment de l'inscription au conservatoire ou à l'ouverture des abonnements de l'Orchestre, les élèves peuvent accéder à tous les concerts de la saison.
Pass Oreilles	Accès à 1 concert de l'Orchestre de Caen, 1 concert du théâtre de Caen et 1 concert de l'Orchestre Régional de Normandie dans une liste sélectionnée par les structures citées pour un tarif de 30 €.
Pass Noël	Accès à 3 concerts de la saison de l'Orchestre de Caen au choix pour tout achat effectué entre le 1er et le 31 décembre pour un tarif de 30 €

Nota Bene : L'accès au concert des détenteurs des trois formules intégrale est garanti dans la limite des places disponibles.

Les formules d'abonnement et d'adhésion sont personnelles et incessibles.

Annulation et remboursements :

Les remboursements sont possibles dans ces deux cas :

- 1- Annulation d'un concert ou modification de la date, de l'horaire, du lieu, de la distribution ou du programme.
- 2- Hypothèse d'un client ayant acheté ses places avant l'ouverture de l'offre « achetez une place, venez à deux », il lui sera proposé un remboursement/échange du billet ou la possibilité de profiter de cette opération pour un autre concert de même catégorie de la saison en cours.

Pour le cas des abonnements intégrales, le remboursement intervient au prorata du nombre de concerts annulés rapporté au nombre de concerts compris dans la saison.

Exemple : si 3 concerts sont annulés, et que la saison comporte 39 concerts, le remboursement proposé sera de 3/39^{ème} du prix d'achat de la formule d'abonnement.

Ce remboursement se fait par virement bancaire, à la demande du client.

2- tarifs de location de salles

AUDITORIUM JEAN-PIERRE DAUTEL	tarifs 2019-2020 (euros)	proposition 2020-2021 (euros)
Secteur économique. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	5 500 €	5 500 €
Secteur associatif régional. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	4 000 €	4 000 €
Tarif Réduit : Participation obligatoire aux frais de fonctionnement / en semaine, dimanche, et jours fériés. Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	2 000 €	2 000 €
Séance d'enregistrement, répétitions non ouvertes au public – par journée d'occupation – pour 12h d'occupation maximum par journée	300 €	300 €
billetterie	1,50 € par billet émis	1,50 € par billet émis

PETIT AUDITORIUM	tarifs 2019-2020 (euros)	proposition 2020-2021 (euros)
Secteur économique Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	800 €	800 €
Secteur associatif régional Par journée d'occupation (pas de ½ journée applicable)	550 €	550 €
billetterie	1,50 € par billet émis	1,50 € par billet émis

3- tarifs de vente d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle de l'Orchestre de Caen

Achat d'espaces publicitaires dans la brochure annuelle de saison	tarifs 2019-2020 (euros)	proposition 2020-2021 (euros)
Pleine page (quadrichromie)	1 000 €	1 000 €
Demi-page (quadrichromie)	500 €	500 €
Quart de page (quadrichromie)	250 €	250 €

4- Prix de vente de mini-concerts

Le montant de la cession est calculé en fonction du nombre d'artistes présents sur le plateau et avec une participation au budget de répétition en fonction des possibilités financière de l'Organisateur :

Concert vendus en cession	tarifs 2019-2020 (euros)	proposition 2020-2021 (euros)
Secteur économique. Par artiste sur le plateau.		880 €
Secteur associatif régional. Par artiste sur le plateau.		440 €
Tarif Réduit : Par artiste sur le plateau.		125 €
Remboursement des frais d'hébergement et de déplacement de l'équipe artistique et technique		au réel, sur présentation des justificatifs.
Remboursement des frais de repas de l'équipe artistique et technique		Sur la base du montant minimal fixé par la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

DIT que les nouveaux tarifs de location des salles seront applicables à la date exécutoire de la présente délibération.

N° C-2020-07-16/32 - Orchestre de Caen - Remboursement des représentations annulées suite à la crise sanitaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités de remboursement.

DIT que les remboursements pourront être réalisés à partir du deuxième semestre de l'année 2020.

DIT que les dons effectués (donateurs et montants) seront listés par voie de décision du Président.

DIT que les clients qui renonceront au remboursement, recevront un reçu fiscal.

N° C-2020-07-16/33 - Etablissements aquatiques - Remboursement des leçons de natation annulées suite à la crise sanitaire du COVID-19

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités de remboursement.

DIT que le remboursement de leçons de natation non dispensées aux usagers abonnés pourra être réalisé sans délai, sur simple demande à l'espace accueil-caisse de l'établissement concerné.

N° C-2020-07-16/34 - Exonération de loyers pour les entreprises hébergées en pépinières et hôtels d'entreprises de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une aide sous forme d'un rabais sur le prix de location aux entreprises.

APPROUVE les termes de la convention-type.

N° C-2020-07-16/35 - Modification des statuts de l'Agence de développement économique Caen Normandie Développement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier l'article 6 des statuts de Caen Normandie Développement, pour passer à 28, le nombre d'administrateurs de son Conseil d'administration, en intégrant un administrateur supplémentaire, siégeant en qualité de représentants du monde économique, de la formation et de la recherche.

DÉCIDE de modifier l'article 10 des statuts de Caen Normandie Développement, pour définir de nouvelles règles relatives au quorum et aux pouvoirs.

ADOpte les statuts modifiés en conséquence.

N° C-2020-07-16/36 - Taxe de séjour : conditions de collecte et tarifs applicables au 1er Janvier 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'abroger les modalités fixées par la délibération C-2019-06-27/19 du 27 juin 2019 à compter du 1^{er} janvier 2021,

DÉCIDE d'appliquer les nouvelles modalités de taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2021.

DÉCIDE d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel :

- Les palaces ;
- Les hôtels de tourisme ;
- Les résidences de tourisme ;
- Les meublés de tourisme ;
- Les villages de vacances ;
- Les chambres d'hôtes ;
- Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
- Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1^o à 9^o » de l'article R. 2333-44 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCIDE d'assujettir la nature d'hébergement suivante à la taxe de séjour forfaitaire :

- Les ports de plaisance.

DÉCIDE de percevoir la taxe de séjour sur l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus,

FIXE au 1^{er} janvier 2021 les tarifs et le taux applicables sur le territoire de la communauté urbaine à :

Catégories d'hébergements	Tarif par personne et par nuitée au 1^{er} janvier 2021
Palaces	3,25 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Hébergements	Taux appliqué au 1 ^{er} janvier 2021
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	5 %

DIT que le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles,

DIT que le tarif de taxe de séjour applicable aux terrains de camping et terrains de caravanage non classé est celui de la catégorie applicable aux terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, au titre de la mention "et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes",

DÉCIDE d'appliquer un taux d'abattement de 50 % aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire, toutes durées d'ouverture confondues,

FIXE le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1€,

FIXE une périodicité mensuelle pour la déclaration de la taxe de séjour collectée dans les conditions indiquées dans le tableau ci-après,

DIT que toute absence de déclaration de la taxe de séjour collectée donnera lieu à la mise en œuvre d'une procédure de taxation d'office conformément à l'article L. 2333-38 du CGCT,

FIXE une périodicité trimestrielle pour le recouvrement de la taxe de séjour en commençant au 1^{er} janvier de chaque année dans les conditions indiquées dans le tableau ci-après,

Période de déclaration de la taxe collectée	Période de collecte de la taxe		Date limite de paiement/versement
Mensuelle année N	1 ^{er} trimestre	janvier – février – mars année N	20 avril année N
	2 ^{ème} trimestre	avril – mai – juin année N	20 juillet année N
	3 ^{ème} trimestre	juillet – août – septembre année N	20 octobre année N
	4 ^{ème} trimestre	octobre – novembre – décembre année N	20 janvier année N+1

DIT que les hébergeurs devront déclarer et verser la taxe de séjour récoltée au plus tard 20 jours après la fin de chaque trimestre, soit au plus tard les 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier. Tout retard dans les versements donnera lieu à l'application des pénalités prévues par la loi,

DIT que les professionnels mentionnés au I et II de l'article L. 2333-34 du CGCT qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements et qui sont préposés, de manière obligatoire ou facultative, à percevoir la taxe de séjour en verseront le produit deux fois par an, au plus tard le 30 juin et le 31 décembre. Les versements effectués au 30 juin comprennent, le cas échéant, le solde dû au titre de l'année antérieure,

DÉCLARE que le produit de cette taxe sera exclusivement affecté aux dépenses de promotion touristique de la destination Caen la mer.

MANDATE le président pour informer les hébergeurs et pour notifier cette décision aux services

préfectoraux.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder à toutes formalités relatives à la taxe de séjour et à son recouvrement.

N° C-2020-07-16/37 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCÈDE à l'élection cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour former la commission d'appel d'offres laquelle interviendra dans les différents cas prévus par le code des marchés publics.

DIT que cette commission exercera également les fonctions de jury lorsque l'intervention d'un tel jury est requise.

CONSTATE qu'une liste a été déposée dans le délai et les conditions fixées par la délibération du 9 juillet 2020.

Liste candidate :

• Membres titulaires :

M. Patrick LECAPLAIN
M. Laurent MATA
M. Thierry RENOUF
M. Yves REGNIER
Mme Béatrice TURBATTE

Membres suppléants :

M. Ludwig WILLAUME
Mme Nathalie DONATIN
Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR
M. Christian DELBRUEL
Mme Florence BOUCHARD

Opération de vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (N) : 111
Sièges à pourvoir (S) : 10
Bulletins blancs et nuls (B)..... : 12
Suffrages exprimés (E=N-B) : 99
Quotient électoral (Q = E/5) : 9,9

Attribution de sièges

	Voix (V)	Quotient (Q)	Sièges (S)	Reste =V -(SxQ)
Liste 1	110	9,9	10	11

PROCLAME élus les membres suivants pour former la commission d'appel d'offre:

• Membres titulaires :

M. Patrick LECAPLAIN
M. Laurent MATA
M. Thierry RENOUF
M. Yves REGNIER
Mme Béatrice TURBATTE

- Membres suppléants :

M. Ludwig WILLAUME
Mme Nathalie DONATIN
Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR
M. Christian DELBRUEL
Mme Florence BOUCHARD

N° C-2020-07-16/38 - Élection des membres de la commission de délégation de service public

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PROCÈDE à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour former la Commission de délégation de service public.

CONSTATE qu'une liste a été déposée dans le délai et les conditions fixés par la délibération du 9 juillet 2020.

Liste candidate :

- Membres titulaires :

M. Thierry RENOUF
M. Laurent MATA
Mme Beatrice TURBATTE
M. Aristide OLIVIER
Mme Florence BOUCHARD

- Membres suppléants :

Mme Hélène BURGAT
Mme Clémentine LE MARREC
Mme Elodie CAPLIER
M. Frédéric LOINARD
Mme Sara ROUZIERE

Opération de vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (N) : 110
Sièges à pourvoir (S) : 10
Bulletins blancs et nuls (B) : 6
Suffrages exprimés (E=N-B) : 104
Quotient électoral (Q=E/S) : 10,4

Attribution de sièges

	Voix (V)	Quotient (Q)	Sièges (S)	Reste =V -(SxQ)
Liste 1	110	10,4	10	6

PROCLAME élus les membres suivants pour former la commission d'appel d'offre:

- Membres titulaires :

M. Thierry RENOUF
M. Laurent MATA
Mme Beatrice TURBATTE
M. Aristide OLIVIER
Mme Florence BOUCHARD

- Membres suppléants :

Mme Hélène BURGAT
Mme Clémentine LE MARREC
Mme Elodie CAPLIER
M. Frédéric LOINARD

Mme Sara ROUZIERE

N° C-2020-07-16/39 - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Modalités de désignation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte et détermine, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, que la CLECT est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre.

RAPPELLE, en outre, et compte tenu de l'obligation légale pour chaque commune membre de disposer d'un membre au moins au sein de la CLECT, qu'une éventuelle extension du périmètre communautaire induira donc la nécessité, pour la ou les communes, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CLECT.

INVITE le président à notifier la présente délibération aux communes membres afin qu'elles puissent, et cela dans un délai de trois mois, transmettre à la communauté urbaine leurs représentants respectivement désignés pour siéger au sein de la CLECT. Ainsi deux solutions sont envisageables. Les membres de la CLECT peuvent être élus, en leur sein, par les conseils municipaux, ou en l'absence de toute disposition législative ou réglementaire l'interdisant, les conseillers appelés à siéger à la CLECT peuvent également être désignés par le maire.

PRÉCISE que le règlement intérieur régissant le fonctionnement du conseil communautaire s'appliquera à la CLECT, notamment pour ce qui concerne les règles de majorité et la règle de l'envoi d'une convocation préalable dans un délai de cinq jours francs qui pourra, si besoin, être accompagnée d'une note de synthèse.

N° C-2020-07-16/40 - Caen la mer habitat - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité – 3 abstentions :

DÉCIDE de confirmer le nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Caen la mer Habitat à 23 membres,

DÉCIDE de désigner 14 membres au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Caen la mer Habitat, dont 6 élus choisis au sein du conseil communautaire, 7 personnalités qualifiées (dont 2 ayant la qualité d'élus d'une collectivité ou d'un E.P.C.I. du ressort de compétence de Caen la mer Habitat, autre que la communauté urbaine), et 1 représentant des associations dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

6 élus membres du Conseil communautaire

Sont candidats :

M. NIEWIADOMSKI Rudy

M. PATARD-LEGENDRE Michel

M. BRUNEAU Joël

Mme SIMONNET Sophie

M. SERARD Pascal

Mme LEFEVRE-PROKOP Nadine

7 personnalités qualifiées

2 personnalités ayant la qualité d'élus d'une collectivité ou d'un E.P.C.I. du ressort de compétence de Caen la mer Habitat, autre que la communauté urbaine.

Sont proposées :

- Mme PIERSIELA Martine, Maire de Saint Martin de Fontenay
- M. PAZ Olivier, Maire de Merville Franceville

5 personnalités ayant des compétences en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales.

Sont proposés :

- Mme DESMARAIS Catherine, actuelle administratrice de Caen la mer Habitat
- M. TASSET Daniel, actuel administrateur de Caen la mer Habitat
- Mme VINCENT Martine, actuel administratrice de Caen la mer Habitat
- M. THA Philippe, actuel administrateur de Caen la mer Habitat
- Mme PRIEUR Lydie, actuel administratrice de Caen la mer Habitat

1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Est proposée :

- Mme METAYER Michèle, Secours Populaire, actuelle administratrice de Caen la mer Habitat

DÉSIGNE, au conseil d'administration de Caen la mer Habitat :

6 élus membres du Conseil communautaire

- M. NIEWIADOMSKI Rudy
- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. BRUNEAU Joël
- Mme SIMONNET Sophie
- M. SERARD Pascal
- Mme LEFEVRE-PROKOP Nadine

7 personnalités qualifiées

2 personnalités ayant la qualité d'élus d'une collectivité ou d'un E.P.C.I. du ressort de compétence de Caen la mer Habitat, autre que la communauté urbaine.

- Mme PIERSIELA Martine, Maire de Saint Martin de Fontenay
- M. PAZ Olivier, Maire de Merville Franceville

5 personnalités ayant des compétences en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales.

- Mme DESMARAIS Catherine, actuelle administratrice de Caen la mer Habitat
- M. TASSET Daniel, actuel administrateur de Caen la mer Habitat
- Mme VINCENT Martine, actuel administrateur de Caen la mer Habitat
- M. THA Philippe, actuel administrateur de Caen la mer Habitat
- Mme PRIEUR Lydie, actuel administrateur de Caen la mer Habitat

1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

- Mme METAYER Michèle, Secours Populaire, actuelle administratrice de Caen la mer Habitat

N° C-2020-07-16/41 - Association SOLIHA Territoires en Normandie - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE au conseil d'administration de SOLIHA Territoires en Normandie :

- M. Michel PATARD LEGENDRE en tant que représentant titulaire,

- M. Erwann BERNET en tant que représentant suppléant,

N° C-2020-07-16/42 - Association immobilière sociale SOLIHA Normandie - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE au conseil d'administration de l'Association Immobilière Sociale SOLIHA Normandie :

- M. Michel PATARD LEGENDRE en tant que représentant titulaire,
- M. Erwann BERNET en tant que représentant suppléant.

N° C-2020-07-16/43 - Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des Jeunes (ACAHJ) - Désignation d'un représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du conseil d'administration de l'ACAHJ :

- Mme Maryse GENARD en tant que représentante titulaire
- M. Rudy NIEWIADOMSKI en tant que représentant suppléant

N° C-2020-07-16/44 - Union Régionale des CLLAJ de Normandie - Désignation d'un représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du conseil d'administration de l'URCLLAJ :

- M. Michel PATARD LEGENDRE (Titulaire)
- M. Rudy NIEWIADOMSKI (Suppléant)

N° C-2020-07-16/45 - AFIDEM - Association gestionnaire du fichier partagé de la demande de logement social du calvados - Désignation de représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'AFIDEM :

- M. Michel PATARD LEGENDRE (en tant que titulaire),
- Mme Nelly LAVILLE (en tant que suppléante).

N° C-2020-07-16/46 - La Caennaise - Société Caennaise de Développement Immobilier - Désignation d'un représentant de Caen la mer au conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE en qualité de représentant de la communauté urbaine au conseil d'administration de La Caennaise :

M. Stéphane LE HELLEY

N° C-2020-07-16/47 - SAC "Territoire et habitat Normand" - Désignation d'un(e) représentant(e)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

DESIGNE, comme représentant de Caen la mer au Conseil de Surveillance de la Société Anonyme de Coordination "TERRITOIRE & HABITAT NORMAND " :

M. Nicolas JOYAU

N° C-2020-07-16/48 - CROUS - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du conseil d'administration du CROUS :

En tant que titulaire :

- M. Erwann BERNET

En tant que suppléante :

- Mme Sylvie MOUTIERS

N° C-2020-07-16/49 - Partélios - ICF Atlantique - Les Foyers Normands - Logéo Seine Estuaire - 3F/Immobilière Basse Seine - Désignation des représentants dans les 5 SA HLM

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DESIGNE pour représenter la communauté urbaine Caen la mer en sa qualité d'actionnaire des sociétés anonymes à loyer modéré suivantes :

- PARTELIOS : Mme Véronique DEBELLE

- ICF ATLANTIQUE : M. Romain BAIL

- LES FOYERS NORMANDS : Mme Élodie CAPLIER

- LOGEO : Mme Sylvie MOUTIERS

- 3F/IMMOBILIERE BASSE SEINE : M. Michel PATARD-LEGENDRE

N° C-2020-07-16/50 - Eau du Bassin Caennais (EBC) - Désignation des représentants de Caen la mer au syndicat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité – 1 abstention :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du comité syndical d'Eau du bassin caennais :

26 délégués à 5 voix dont les noms suivent :

- M. BAIL Romain
- M. SCHUTZ Jean-Louis
- M. BERNARD Jean Marie
- M. GONDOUIN Guy
- M. LECOQ Franck
- M. COLLET Pierre-Yves
- M. DUTHILLEUL Arnaud
- M. BERT Jean
- Mme REFFUVEILLE Marie Chantal
- M. DUHAMEL Xavier
- M. MARIE Philippe
- Mme THOMAS Marie
- Mme LETOURNEUR Janine
- M. LEREVEREND Benoît
- M. DRUET Yann
- M. BUON Ludovic
- M. ESCACH Nicolas
- M. TAILLEBOSQ Morgan
- M. JOYAU Nicolas
- M. L'ORPHELIN Rudy
- M. GUILLEMIN Jean-Marie
- M. HOORELBEKE Pascal
- M. MATA Laurent
- M. ZANOVELLO Jacky
- M. RICCI Serge
- Mme MASSON Véronique
- M. SIZUN Bruno

Et un délégué complémentaire à 3 voix dont le nom suit :

- M. L'ORPHELIN Rudy

N° C-2020-07-16/51 - IngéEAU Calvados - Agence Technique Départementale du Calvados - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE M. Jean-Marie GUILLEMIN comme son représentant titulaire à l'agence.

N° C-2020-07-16/52 - Entente intercommunale entre le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Dan et la communauté urbaine Caen la mer pour l'exploitation des réseaux et le traitement des eaux usées - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DECIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine au sein de la commission spéciale pour participer aux conférences nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de l'entente, les conseillers communautaires ci-après :

- M. LETELLIER François
- M. BOURDON Alain
- M. DELBRUEL Christian

N° C-2020-07-16/53 - Syndicat mixte bassin versant de la Dives - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de deux titulaires et de deux suppléants.

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la Mer au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives :

Titulaires

- M. Christian LE BAS
- M. Jean-Marie GUILLEMIN

Suppléants

- M. Pascal CHRETIEN
- M. François TOUYON

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget la participation financière de la communauté urbaine pour l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives.

N° C-2020-07-16/54 - Entente intercommunale bassin versant de l'Odon - entretien et restauration des cours d'eau - Désignation de trois représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de désigner trois représentants de Caen la mer pour participer aux conférences de l'Entente intercommunale, en substitution des représentants préalablement désignés pour le comité de pilotage du bassin versant de l'Odon, le 23 mars 2017.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE, pour représenter de Caen la mer aux conférences de l'Entente intercommunale, les trois représentants suivants :

- M. Jean Marie GUILLEMIN
- M. Nicolas ESCACH
- M. Patrick LEDOUX

N° C-2020-07-16/55 - Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE "Orne Aval - Seulles" - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

PROPOSE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer à la commission locale de l'eau du SAGE « Orne aval – Seulles » :

- M. François TOUYON

N° C-2020-07-16/56 - SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif - Désignation des membres au conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE sur proposition du président de la communauté urbaine, comme membres du conseil

d'exploitation de la régie à autonomie financière propre au SPANC de Caen la mer :

- M. GUILLEMIN Jean-Marie
- M. BAIL Romain
- Mme LAVILLE Nelly

N° C-2020-07-16/57 - Syndicat de la Seulles - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents :

TITULAIRES

- M. BRUNEL Alain
- M. ISABEL Jean-Pierre
- M. TOUYON François
- M. BONHOMME Patrick

SUPPLÉANTS

- Mme TURBATTE Béatrice
- M. VICTOR Benoît
- M. LAFONT Michel
- M. MAURY Richard

N° C-2020-07-16/58 - Syndicat d'eau potable du Vieux Colombier - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du Syndicat Intercommunal du Vieux Colombier au titre du territoire des communes de Sainte Croix Grand-Tonne ainsi que Rots (partie de Secqueville en Bessin) pour la compétence production et distribution d'eau potable:

TITULAIRES

- M. Ludovic BUON
- M. Benoît VICTOR

SUPPLÉANTS

- M. Michel BOURGUIGNON
- M. Cyril AUBERT-GEOFFROY

N° C-2020-07-16/59 - Entente entre la communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon et la communauté urbaine Caen la mer pour l'exploitation et le traitement des eaux usées - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DECIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein de la commission spéciale pour participer aux conférences nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de l'entente, les conseillers communautaires ci-après dénommés :

- M. LEREVEREND Benoît
- M. DELBRUEL Christian
- Mme TURQUETIL Carole

N° C-2020-07-16/60 - SMLCI - Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations - Désignation des représentants de la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du syndicat mixte de lutte contre les inondations, les 12 délégués suivants :

- Mme Clémentine LE MARREC
- M. Jean-Pierre ISABEL
- Mme Julie CALBERG-ELLEN
- M. Morgan TAILLEBOSQ
- M. Nicolas JOYAU
- Mme Nadine LEFEVRE-PROKOP
- M. Cédric CASSIGNEUL
- M. Pascal HOORELBEKE
- Mme Ghislaine RIBALTA
- M. Patrick LEDOUX
- M. Serge RICCI
- M. Romain BAIL

N° C-2020-07-16/61 - Commission de suivi de site des Dépôts Pétroliers Côtiers (DPC) à Mondeville - Plan de prévention des risques technologiques - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE au sein de la commission de suivi de site des dépôts de pétroliers côtiers (DPC) à Mondeville :

En tant que titulaire :

- Mme Nadine LEFEVRE-PROKOP

En tant que suppléante :

- Mme Ghislaine RIBALTA

N° C-2020-07-16/62 - SDEC Énergie - Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados - Désignation des représentants de la Communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du Comité syndical du SDEC :

M. GUERIN Daniel	M. DELVAL Gilles	M. PAGNY Yann
Mme THOMAS Angèle	M. CASSIGNEUL Cédric	M. BAIL Romain
M. SCHUTZ Jean-Louis	M. GUEGUENIAT Franck	Mme MULLER DE SCHONGOR Isabelle
M. MARIE Lionel	M. SAINT Thierry	M. BERT Jean
M. GANCEL David	M. LECERF Marc	M. MAUGER Didier
M. LECAPLAIN Patrick	M. DE WINTER Damien	M. VARLET Gérard
M. JEANNENEZ Patrick	M. BELLEE Emmanuel	M. ALLAIRE Stanislas
M. COUTANCEAU Bruno	Mme LE PIFRE Sophie	M. HAMEL Christian

Mme BARILLON Brigitte	M. LANGLOIS Jérôme	M. LEBRUN Jean-Yves
M. MILLET Marc	Mme RIBALTA Ghislaine	M. DECLOSMENIL Christophe
M. JOLY François	M. LOUVET Vincent	M. PHILIPPE Jean-Marc
M. KANZA MIA DIYEKA Théophile	M. BOUILLON Jean-Pierre	M. BORDAIS Martial
M. POULAIN Jean-Paul	M. DURAN Marc	M. GUENNOC Jean-Yves
M. DUBAS Jean-Pierre	Mme COLLET Céline	M. MAURY Richard
M. MARIE Philippe	M. LEMARIE Yvon	M. BALAS Jean-Pierre
M. MATHON Patrice	M. DESMEULLES Alain	M. RENARD Nicolas
M. PRIEUX Alain	M. LEDOUX Patrick	M. BERTHAUX Thierry
Mme LEFEVRE Nadine	M. BOURDON Alain	M. MONSIMIER Philippe
M. ZANOVELLO Jacky	M. RICCI Serge	M. BOYER Patrick
M. LIZORET Didier	M. MARIE Mickaël	

DÉCIDE de désigner au sein de la commission consultative pour la transition énergétique :

- M. LECERF Marc
- Mme BURGAT Hélène

N° C-2020-07-16/63 - Société d'Economie Mixte pour la Maîtrise Et la Récupération de l'Energie Thermique (SEMMERET) - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE

Pour l'Assemblée Générale :

- Mme Hélène BURGAT

Pour le Conseil d'Administration :

- Mme Hélène BURGAT
- M. Nicolas ESCACH
- M. Marc LECERF
- Mme Sylvie MOUTIERS

N° C-2020-07-16/64 - AMORCE - Désignation des représentants au sein de l'association

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine à l'association AMORCE les représentants suivants :

- M. Marc LECERF en qualité de titulaire
- M. Mickael MARIE en qualité de suppléant

N° C-2020-07-16/65 - GIP "Agence Normande de la biodiversité et du développement durable" - Désignation de représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DÉSIGNE pour représenter Caen la mer au sein du GIP « Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable », et notamment au conseil d'administration et à l'Assemblée générale :

- Titulaire : Mme Hélène BURGAT
- Suppléant : M. Marc LECERF

N° C-2020-07-16/66 - SCIC Plaine Sud Énergies - Désignation d'un représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE Mme Florence BOUCHARD pour représenter la Communauté Urbaine au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Plaine Sud Energies,

N° C-2020-07-16/67 - ATMO Normandie - Désignation des représentants de la communauté urbaine au sein de l'association

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein d'ATMO Normandie les représentants ci-après :

- M. Mickael MARIE (titulaire)
- M. Marc LECERF (suppléant)

N° C-2020-07-16/68 - SYVEDAC - Désignation des représentants de la communauté urbaine au syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du SYVEDAC, 66 délégués titulaires et 66 délégués suppléants :

Titulaires :

M. JOURDAIN Bernard	M. LIZORET Didier	M. MASSA Dominique
Mme THOMAS Angèle	Mme SASSIER Sylvie	M. MARIE Mickaël
Mme DIOUF Ghislaine	M. DROUIN Laurent	M. MARIE Bruno
Mme FIQUET Marie Andrée	M. DIVIER Gérard	M. BAIL Romain
M. MONTONI Jean-Philippe	M. BERNARD	Mme MULLER DE SCHONGOR Isabelle
Mme RAINE Barbara	M. LECERF Marc	M. CHAUVOIS Raphaël
Mme BARILLON Brigitte	M. DESVAGES Patrick	M. RIVOIRE Lionel
M. COUTANCEAU Bruno	M. ROBERT Hervé	M. ROUSSEAU Allain
M. BARRE Florian	M. VINCENT Daniel	M. BOURGUIGNON Michel
Mme CALBERG ELLEN Julie	Mme RIBALTA Ghislaine	M. ALLAIRE Stanislas
Mme LAHALLE Lynda	M. LANGLOIS Jérôme	M. DEGOULET Roger
M. LE LAN Michel	M. MATA Laurent	M. SIX Jean-Claude
M. TAILLEBOSQ Morgan	Mme MOUNKAR Baya	M. ADAM Michaël
M. ESCACH Nicolas	M. JOBEY Sylvain	M. SEREE Olivier
M. GUIDI Aurélien	M. DURAN Marc	M. RAVENEL Christian
Mme JEANNENEZ Patrick	M. PATARD-LEGENDRE Michel	M. GUENOC Jean-Yves
Mme WEYANT Béatrice	M. LESELLIER Patrick	Mme MICHEL Annie
M. GOBERT Eric	M. LANDEMAINE Jacques	Mme COUE DA SILVA Jocelyne

M. GRIPPON Marc	M. PARDILLOS Franck	Mme LAMBERT Françoise
Mme VIVIEN Béatrice	Mme LAMY Anne-Marie	M. LE BAS Christian
M. PRIEUX Alain	Mme LEGRAND Christèle	M. LE BOURGEOIS Claude
M. POTTIER Marc	M. FLAUST Didier	M. LOUVEL Jean

Suppléants :

M. SIMAR Olivier	Mme LELOUVIER Alison	Mme MALLET Josiane
Mme LE MARREC Clémentine	M. FAULIN Guillaume	Mme GÉNARD Maryse
M. LANCE Stéphane	M. HUREL Sylvain	M. GODEFROY Bruno
M. MARIE Lionel	Mme TOUDIC Véronique	M. CHRETIEN Pascal
M. FRANCOIS Sébastien	M. MONTIGNY	M. GISELL Christophe
M. DUTHILLEUL Arnaud	Mme LEBAS Maria	M. BESOMBES Paul
Mme BOILEAU Anne-Laure	M. DURAND Nicolas	Mme BELAMY Barbara
Mme GUIGUES Béatrice*	M. BELLEE Emmanuel	M. MAUGER Didier
M. NELLE Christian	M. SCHMIT Pierre	M. BUON Ludovic
Mme VILLECHALANE Corinne	M. GODIER Sylvain	M. CORDRAY
M. RENARD Emmanuel	M. BONNE Cyrille	M. PERROUAULT Damien
Mme MARTIN Jacqueline	M. HIVER Lou	M. PHILIPPE Jean-Marc
Mme BELDOUDI Alexandra	Mme MICHEL -VALETTE Sylvie	M. JEHAN Claude
M. LECAPLAIN Richard	M. DRUET Yann	Mme ANGOT-HASTAIN Léonie
Mme DE LA PROVÔTÉ Sonia	M. RENOUF Thierry	M. BORDAIS Martial
Mme CRONIER Virginie	Mme CAPLIER Elodie	M. DUPONT Philippe
Mme FRETAULT Muriel	Mme COLLET Céline	M. DUHAMEL Xavier
M. MENOCHET Philippe	M. FORESTIER Laurent	M. DANOIS Jean-Louis
M. SERARD Pascal	M. GABBY Jean Louis	Mme MANSION Françoise
Mme SUEUR Jézabel	M. PAROT Jocelyn	M. BERTHAUX Thierry
M. DAOUT Philippe	M. MAHAUT Frédéric	M. BOUCHARD Damien
Mme LEFEVRE Nadine	M. RICCI Serge	M. BOYER Patrick

N° C-2020-07-16/69 - SMEOM de la région d'Argences - Désignation des représentants de la communauté urbaine au syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner quatre élus titulaires pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du SMEOM de la Région d'Argences au titre d'une partie de son territoire (Bourguébus, Grentheville, Tilly-la-Campagne) pour la compétence "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" :

- M. Marc LECERF
- M. Jean-Jacques ANTOINE
- M. Vincent CARDON
- M. Jean-Philippe MONTONI

N° C-2020-07-16/70 - SMICTOM de la Bruyère - Désignation des représentants de la communauté urbaine au syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner, 3 titulaires et 3 suppléants pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein du SMICTOM de la Bruyère :

En tant que titulaires :

- M. Lionel RIVOIRE
- M. Patrice MATHON
- M. Julien TROUILLET

En tant que suppléants :

- M. Patrick LESSELIER
- M. Jean Yves GUENNOC
- M. Marc LECERF

N° C-2020-07-16/71 - Office de tourisme communautaire Caen la mer - Normandie - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE les représentants de la communauté urbaine au conseil d'administration de l'office de tourisme communautaire et des Congrès – Caen la mer – Normandie, soit 13 membres :

- Mme Agnes DOLHEM
- M. Gabin MAUGARD
- M. Pascal SERARD
- Mme Florence BOUCHARD
- Mme Clémentine LE MARREC
- Mme Cécile COTTENCEAU
- Mme Catherine PRADAL- CHAZARENC
- M. Emmanuel Renard
- M. Frédéric LOINARD
- M. Pierre SCHMIT
- M. Dominique REGEARD
- Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR
- M. Romain BAIL

N° C-2020-07-16/72 - Promotion touristique - Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU) - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE deux délégués titulaires élus pour représenter Caen la mer au sein de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain :

- Titulaires élus :
 1. Mme Cécile COTTENCEAU
 2. M. Romain BAIL

N° C-2020-07-16/73 - Club croisière Caen - Ouistreham Normandie - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine, les élus communautaires suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Dominique REGARD	M. Frédéric LOINARD

Mme Cécile COTTENCEAU	Mme Nathalie BOURHIS
M. Romain BAIL	Mme Clémentine LE MARREC

N° C-2020-07-16/74 - ESAM c² - Établissement public de coopération culturelle - Désignation des représentants de la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE les 7 représentants suivants pour siéger au conseil d'administration :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Romain BAIL	M. Ludwig WILLAUME
Mme Clémentine LE MARREC	Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR
Mme Ghislaine RIBALTA	Mme Véronique DEBELLE
M. Pierre SCHMIT	M. Yves REGNIER
Mme Emmanuelle DORMOY	Mme Emilie ROCHEFORT
M. Marc POTTIER	M. Sébastien FRANÇOIS
Mme Agnès DOLHEM	M. Dominique GOUTTE

N° C-2020-07-16/75 - Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Désignation des représentants de la communauté urbaine au sein du conseil d'établissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner en qualité de représentants de la communauté urbaine au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement régional :

TITULAIRES :

- Mme Emmanuelle DORMOY
- M. Marc POTTIER
- Mme Agnès DOLHEM
- Mme Nathalie DONATIN

SUPPLÉANTS :

- Mme Emilie ROCHEFORT
- M. Sébastien FRANÇOIS
- Mme Cecile PAIN
- M. Pierre SCHMIT

N° C-2020-07-16/76 - Collèges et lycées - Désignation des représentants de Caen la mer dans les établissements publics locaux d'enseignement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de désigner ses représentants dans les collèges et les lycées.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE ci-après ses représentants dans les lycées suivants:

Nom de l'établissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Professionnel Camille Claudel (Caen)	Mme GUIGUES Beatrice	M. RENARD Emmanuel
Lycée Professionnel Victor Lépine (Caen)	M. RENARD Emmanuel	Mme ROCHEFORT Emilie
Lycée général Charles de Gaulle (Caen)	M. JEANNENEZ Patrick	Mme MARTIN Jacqueline
Lycée général Victor Hugo (Caen)	Mme MARTIN Jacqueline	M. NIEWIADOMSKI Rudy
Lycée général et technique Augustin Fresnel (Caen)	Mme ROCHEFORT Emilie	Mme COTTENCEAU Cécile
Lycée général et technique Jean Rostand (Caen)	M. NIEWIADOMSKI Rudy	Mme MARRETEUX Agnès
Lycée général et technique Malherbe (Caen)	M. GOUTTE Dominique	Mme DORMOY Emmanuelle
Lycée polyvalent Dumont d'Urville (Caen)	Mme BERNIERE Ginette	Mme CRONIER Virginie
Lycée polyvalent Laplace (Caen)	M. PIMONT Pascal	Mme BARILLON Brigitte
Lycée général et technique Allende (Hérouville Saint-Clair)	M. MATA Laurent	Mme DOLHEM Agnès
Lycée polyvalent François Rabelais (Ifs)	M. RENOUF Thierry	Mme CAPLIER Elodie
Lycée polyvalent Jules Verne (Mondeville)	M. MARIE Mickaël	M. GUILLEMIN Jean-Marie
Lycée technique Jules Verne (Mondeville)	M. GUILLEMIN Jean-Marie	M. ROBERT Ludovic
ÉRÉA Yvonne Guégan (Hérouville Saint-Clair) – voix consultative	Mme MOUNKAR Baya	Mme DOLHEM Agnès

DÉSIGNE ci-après ses représentants dans les collèges suivants :

- collèges avec un représentant de l'EPCI sans voix délibérative (24 membres) :

Nom de l'établissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Langevin Wallon (Blainville sur- Orne)	Mme REFFUVEILLE Marie Chantal	M. MARIE Lionel
Collège Guillaume de Normandie (Caen)	Mme CAPLIER Elodie	M. NIEWIADOMSKI Rudy
Collège Henri Brunet (Caen)	M. LECAPLAIN Richard	Mme PRADAL-CHAZARENC Catherine
Collège Dunois (Caen)	Mme MARTIN Jacqueline	Mme DEBELLE Véronique
Collège Jean Moulin (Caen)	M. COUTANCEAU Bruno	Mme BARILLON Brigitte
Collège Pasteur (Caen)	Mme SIMONNET Sophie	M. LE LAN Michel
Collège Villey-Desmesrets (Caen)	M. MILLET Marc	Mme COTTENCEAU Cécile
Collège Stephen Hawking (Fleury sur Orne)	M. LECERF Marc	M. NIEWIADOMSKI Rudy
Collège Nelson Mandela (Hérouville-Saint-Clair)	M. BERNET Erwann	Mme MOUNKAR Baya

Collège Pierre Varignon (Hérouville-Saint-Clair)	Mme DOLHEM Agnès	M. LANGLOIS Jérôme
Collège Gisèle Guillemot (Mondeville.)	M. POTTIER Marc	M. RICCI Serge
Collège Montgomeri (Troarn)	M. LE BAS Christian	M. BORDAIS Martial
Collège Emile Zola (Giberville)	Mme ROUZIERE Sara	M. LENEVEU Gérard
Collège Fernand Lechanteur (Caen)	M. OLIVIER Aristide	Mme GUIGUES Béatrice
Collège Jacques Monod (Caen)	M. DEBELLE Véronique	M. JOYAU Nicolas

- collèges avec un représentant de l'EPCI avec voix délibérative (30 membres) :

Nom de l'établissement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Léopold Sédar Senghor (Ifs)	M. RENOUF Thierry	M. PATARD-LEGENDRE Michel
Collège Jean Monnet (Ouistreham)	M. BAIL Romain	M. LOINARD Frédéric
Collège Jacques Prévert (Verson)	M. BOULEY Didier	M. LEREVEREND Benoît
Collège Hastings (Caen)	M. WILLAUME Ludwig	Mme BOURHIS Nathalie

N° C-2020-07-16/77 - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSI Caen) - Désignation d'un représentant de Caen la mer au sein du conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE M. Jérôme LANGLOIS pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'ENSI CAEN.

N° C-2020-07-16/78 - ESITC Caen (École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen) - Désignation d'un représentant de la communauté Urbaine au conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine Caen la mer à l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction :

- M. Franck GUEGUENIAT

N° C-2020-07-16/79 - Conseil d'institut de l'IUT Grand Ouest Normandie - Désignations de représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DESIGNE au sein du Conseil d'institut de l'IUT Grand Ouest Normandie :

- M. Dominique GOUTTE en tant que titulaire

- M. Michel PATARD-LEGENDRE en tant que suppléant

N° C-2020-07-16/80 - IAE (Institut d'Administration des Entreprises) - Désignation d'un représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises :

- Mme Amandine FRANÇOIS-GOUGILLON (titulaire)
- M. Dominique GOUTTE (suppléant)

N° C-2020-07-16/81 - UFR de santé de l'université de Caen Normandie et UFR des sciences de l'université de Caen Normandie - Désignation de représentants de la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE les élus suivants pour représenter Caen la mer :

- Au conseil de l'UFR Santé de l'université de Caen Normandie :

- M. Gérard HURELLE (titulaire)
- M. Dominique GOUTTE (suppléant)

- Au conseil de l'UFR des sciences de l'université de Caen Normandie

- M. Dominique GOUTTE (titulaire)
- M. Aristide OLIVIER (suppléant)

N° C-2020-07-16/82 - Normandie Université - Désignation des représentants de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration et du conseil académique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE en tant que titulaire et M. Aristide OLIVIER en tant que suppléant pour représenter Caen la mer au sein du conseil d'administration de Normandie Université.

DÉSIGNE M. Romain BAIL en tant que titulaire et Mme Agnès DOLHEM en tant que suppléante pour représenter Caen la mer au sein du conseil académique de Normandie Université.

N° C-2020-07-16/83 - Université de Caen Normandie - Désignation des représentants de la communauté urbaine Caen la mer au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE :

- M. Dominique GOUTTE (titulaire)
 - M. Aristide OLIVIER (suppléant)
- pour représenter Caen la mer au sein du conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie,

DÉSIGNE

M. Rudy NIEWIADOMSKI (titulaire)

M. Aristide OLIVIER (suppléant)

pour représenter Caen la mer au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire.

N° C-2020-07-16/84 - Association pour le Développement du Port Caen-Ouistreham (ADPCO) - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine au sein de l'association pour le développement du port de Caen-Ouistreham, les élus communautaires suivants :

- en qualité de titulaire : M. Dominique GOUTTE

- en qualité de suppléante : Mme Ghislaine RIBALTA

N° C-2020-07-16/85 - Conseil portuaire de Caen Ouistreham - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil portuaire de Caen-Ouistreham :

En tant que titulaire :

- M. Romain BAIL

En tant que suppléant :

- M. Lionel MARIE

N° C-2020-07-16/86 - Syndicat mixte régional Ports de Normandie - Désignation de représentants au comité syndical

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE en tant que représentant de Caen la mer au sein du syndicat :

- membre titulaire : M. Joël BRUNEAU

- membre suppléant : M. Romain BAIL

N° C-2020-07-16/87 - Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Caen-Carpique - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Caen-Carpique :

En tant que titulaires :

- M. Pascal SERARD

- Mme Nathalie DONATIN

En tant que suppléants :

- M. Marc LECERF
- M. Patrick LECAPLAIN

N° C-2020-07-16/88 - Association pour la promotion de l'aéroport Caen-Carpiquet - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE, pour représenter la communauté urbaine au sein de l'association pour la promotion de l'aéroport Caen - Carpiquet :

- M. Pascal SERARD

N° C-2020-07-16/89 - Association aéroports de Normandie - Désignation des représentants au conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DECIDE de nommer en qualité de représentants de Caen la mer au sein de l'assemblée générale de l'association « Aéroports de Normandie » :

- M. Joël BRUNEAU
- M. Fabrice DEROO

N° C-2020-07-16/90 - Association Caen la mer emploi et compétences - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de ses représentants.

DÉSIGNE pour représenter la Communauté urbaine, au sein de l'Assemblée Générale de l'association "Caen la mer Emploi et Compétences" les 8 élus communautaires suivants :

- M. Dominique GOUTTE
- M. Marc MILLET
- M. Pascal PIMONT
- M. Rodolphe THOMAS
- M. Thierry RENOUF
- M. Frédéric LOINARD
- M. Christian LE BAS
- Mme Nelly LAVILLE

N° C-2020-07-16/91 - École de la deuxième chance - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE Mme Maryse GENARD pour représenter Caen la mer au sein du 1^{er} collège de l'association E2C.

N° C-2020-07-16/92 - ML3C - Mission Locale Caen la mer - Calvados - Centre - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la mission locale Caen la mer-Calvados-Centre :

- M. Xavier RICHERT
- M. Marc MILLET
- Mme Laetitia LANFRANC DE PANTHOU
- Mme Delphine PERDEREAU
- Mme Baya MOUNKAR
- M. Pascal ESNOUF
- Mme Maryse GENARD
- M. Richard MAURY
- M. Patrice KARCHER
- Mme Fabienne MANSION

N° C-2020-07-16/93 - Association Initiative Calvados - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE en qualité de représentant permanent de Caen la mer au sein de l'assemblée générale de l'association " Initiative Calvados ".

N° C-2020-07-16/94 - GART - Groupement des Autorités Responsables de Transport - Désignation de représentants de la communauté urbaine au sein de l'association

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'association GART,

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

Sont désignés :

Titulaire : M. Nicolas JOYAU

Suppléante : Mme Hélène BURGAT

N° C-2020-07-16/95 - Syndicat mixte ATOUMOD - Désignation des représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE pour représenter Caen la mer au sein du comité syndical :

Représentants titulaires :

- M. JOYAU Nicolas
- M. LANGLOIS Jérôme
- M. SAINT Thierry

Représentants suppléants :

- M. BAIL Romain
- Mme RIBALTA Ghislaine
- Mme BOUCHARD Florence

N° C-2020-07-16/96 - Normandie Mobilité Électrique - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein de l'association

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation du représentant à l'association,

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE pour représenter la communauté urbaine au sein de l'association Normandie Mobilité Électrique.

N° C-2020-07-16/97 - TES - Pôle de compétitivité Transactions Électroniques Sécurisées - Désignation d'un représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DÉSIGNE M. Franck GUEGUENIAT pour représenter la communauté urbaine au sein du collège des collectivités territoriales du pôle TES,

N° C-2020-07-16/98 - GIP CYCERON - Désignation d'un représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE pour représenter la communauté urbaine au sein du GIP CYCERON.

N° C-2020-07-16/99 - Commission Locale d'Information (CLI) du Ganil - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au sein de la C.L.I du GANIL, les représentants suivants :

Membres titulaires :

- M. Dominique GOUTTE
- Mme Hélène BURGAT

Membres suppléants :

- M. Franck GUEGUENIAT
- M. Jérôme LANGLOIS

N° C-2020-07-16/100 - Société d'Économie Mixte SAPHYN - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE en qualité de représentant permanent de Caen la mer au sein de l'assemblée générale de la SEM SAPHYN.

HABILITE M. Dominique GOUTTE à exercer les fonctions de mandataire commun au conseil d'administration de la SEM SAPHYN, si l'assemblée spéciale de ladite société réunie, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du CGCT, viendrait à le désigner à cette fonction.

N° C-2020-07-16/101 - Caen Normandie Développement - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE, sur proposition du Président de la Communauté urbaine Caen la mer, en qualité de membre du conseil d'administration de Caen Normandie Développement - agence de développement économique de Caen la mer :

Administrateurs désignés en qualité d'élus communautaires ou municipaux (18)		Administrateurs désignés en raison de leurs compétences professionnelles dans les domaines économiques, de la formation et de la recherche (10)	
NOMS	Communes	NOMS	Entreprise/société
Mme LE MARREC Clémentine	Bénouville	M. JOUAN Eric	HAMELIN
M. LECAPLAIN Patrick	Bretteville sur Odon	M. DENISE Pierre	Université
M. RIVOIRE Lionel	Périers sur le Dan	Mme DEYSINE Sarah	AGRIAL
M. BRUNEAU Joël	Caen	M. DUBORD Jean-Pierre	Ellitt
Mme FRANCOIS GOGUILLON Amandine	Caen	M. HASSIDI Oussema	Normandy French Tech
M. GOUTTE Dominique	Caen	M. MAOUCHE Marc	Orange
Mme TURBATTE Béatrice	Rosel	M. BISSAY Philippe	HAC Pharma
M. LE BAS Christian	Troarn	M. FERGON Jean	Muratta
M. POTTIER Marc	Colombelles	M. LOYER Christophe	Renault Trucks
M. GUEGUENIAT Franck	Epron	M. AMADI Nasser	Etablissements Thierry
M. LECERF Marc	Fleury sur Orne		
M. THOMAS Rodolphe	Hérouville Saint-Clair		
M. ESNOUF Pascal	Ifs		
M. BAIL Romain	Ouistreham		
Mme MOUCHEL LETELLIER Myriam	Thue et Mue		
M. MARIE Mickaël	Mondeville		
M. REGNIER Yves	Villons les buissons		
Mme DONATIN Nathalie	Verson		

N° C-2020-07-16/102 - Société d'Économie Mixte Locale Normandie Aménagement - Désignation des représentants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner 12 administrateurs pour siéger au Conseil d'administration de la société d'économie mixte Normandie Aménagement,

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DÉSIGNE les élus communautaires suivants :

M. BRUNEAU Joël
M. RENARD Emmanuel
M. OLIVIER Aristide
M. LAFONT Michel
M. POTTIER Marc
M. GUEGUENIAT Franck
M. LECERF Marc
M. SERARD Pascal
M. PATARD-LEGENDRE Michel
M. LECAPLAIN Patrick
M. BAIL Romain
Mme BURGAT Hélène

Pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SEM Normandie Aménagement.

DÉSIGNE les élus communautaires suivants :

Mme REFFUVEILLE Marie Chantal
M. JEANNENEZ Patrick

Pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SEM Normandie Aménagement en qualité de censeur,

DESIGNE M. Joël BRUNEAU pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Normandie Aménagement,

AUTORISE, parmi les administrateurs ainsi désignés, M. BRUNEAU Joël à porter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'administration de la SEM Normandie Aménagement, et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'administration.

N° C-2020-07-16/103 - Association EPOPEA Caen Normandie science & Innovation Park - Désignation du représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DESIGNE pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'Assemblée Générale de l'association EPOPEA - Caen Normandie Science & Innovation Park :
- M. Dominique GOUTTE

N° C-2020-07-16/104 - SPL EPOPEA - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les différentes désignations ci-dessous.

DÉSIGNE les 8 représentants suivants :

- M. Joël BRUNEAU
- M. Dominique GOUTTE
- M. Nicolas JOYAU
- M. Gabin MAUGARD
- M. Emmanuel RENARD
- M. Rodolphe THOMAS
- Mme Hélène BURGAT
- M. Michel LAFONT

Pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SPL EPOPEA.

PRÉCISE que ces représentants ne sont pas autorisés à percevoir une rémunération ou bénéficier d'avantages particuliers.

DÉSIGNE M. Joël BRUNEAU pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL EPOPEA.

AUTORISE parmi les administrateurs ainsi désignés, M. Joël BRUNEAU à porter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'administration de la SPL EPOPEA, et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

AUTORISE ses représentant(e)s à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'administration.

N° C-2020-07-16/105 - Société Publique Locale d'Aménagement CAEN PRESQU'ÎLE - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations,

DESIGNE,

- M. Joël BRUNEAU
- Mme Sonia DE LA PROVOTE
- M. Emmanuel RENARD
- M. Marc POTTIER
- M. Michel PATARD LEGENDRE
- Mme Hélène BURGAT
- M. Michel LAFONT
- M. Aristide OLIVIER

pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la SPLA Caen Presqu'île,

DÉSIGNE,

M. Joël BRUNEAU

Pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLA Caen Presqu'île,

AUTORISE, parmi les administrateurs ainsi désignés, M. Joël BRUNEAU à porter la candidature de la

collectivité à la présidence du Conseil d'administration de la SPLA Caen Presqu'île et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par le Conseil d'administration.

N° C-2020-07-16/106 - Caen Normandie Métropole - Désignation des représentants de la Communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, les délégués suivants :

- pour les affaires portant sur les actions métropolitaines dites de réseau : 19 titulaires et 19 suppléants,

RÉSEAU	
COMITE SYNDICAL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. GOUTTE Dominique	M. DEGUSSEAU François
M. OLIVIER Aristide	M. SIZUN Bruno
M. MARIE Mickaël	Mme ALEXANDRE Christiane
M. MATA Laurent	M. LAMY Laurent
M. RENOUF Thierry	M. HAY Xavier
M. DUHAMEL Xavier	M. CHAUVOIS Christian
M. BERT Jean	M. MAURY Richard
M. BERNARD Jean-Marie	M. DE BRUYN Patrick
Mme ANGOT Geneviève	M. GERNY Yannick
Mme LE MARREC Clémentine	Mme GENARD Maryse
Mme ANGOT-HASTAIN Léonie	M. SAINT Thierry
M. LEREVEREND Benoît	M. LEFEBVRE Jean-Pierre
M. DELBRUEL Christian	M. CHRETIEN Pascal
Mme PITOIS Dorothee	M. CAGNIARD Fabien
Mme ROYE Nathalie	Mme TROLET Laurence
M. DE WINTER Damien	M. ROBERT Ludovic
M. GODEFROY Bruno	M. JOUIN Pascal
M. GUERIN Daniel	
M. DETERVILLE Gilles	

- pour les affaires portant sur les contractualisations et Actions spécifiques des EPCI socle, outre les titulaires désignés ci-dessus : 24 titulaires supplémentaires et 24 suppléants :

SOCLE	
COMITE SYNDICAL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BRUNEAU Joël	M. PAGNY Yann
Mme DE LA PROVÔTÉ Sonia	Mme VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie
M. LAFONT Michel	Mme GENARD Maryse
M. RENARD Emmanuel	M. CHANTHAPANYA Sengdèd
M. JOYAU Nicolas	M. POULAIN Jean-Paul
Mme BURGAT Hélène	Mme COLLET Céline
M. PATARD-LEGENDRE Michel	M. MORLAY Jean-François

Mme TURBATTE Béatrice	Mme LE MARREC Clémentine
M. LECERF Marc	Mme RAOUS Sylvie
M. BAIL Romain	M. MENOCHET Philippe
Mme RIBALTA Ghislaine	M. BAUDE Paul-André
Mme BOULAY Florence	M. CHRETIEN Pascal
M. LECAPLAIN Patrick	M. CASSIGNEUL Cédric
M. POTTIER Marc	M. MAACHE Mohamed
M. SERARD Pascal	M. LEHOUX Jean-Marie
M. GOUPIL Gilles	M. HAY Xavier
M. LE HELLEY Stéphane	
M. LE COUTOUR Xavier	
M. CHAUVOIS Christian	
M. MAURY Richard	
M. SCHMIT Pierre	
M. PIQUET Bruno	
M. PHILIPPE Jean-Marc	
M. FRANCOIS Sébastien	

N° C-2020-07-16/107 - Réseau des territoires pour l'économie solidaire - Désignation d'un représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DÉSIGNE Mme Baya MOUNKAR en qualité de représentant de Caen la mer au sein de l'association "Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire".

N° C-2020-07-16/108 - Association "Le Pavillon" - Désignation des représentants de Caen la mer au conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE comme représentants de la communauté urbaine au conseil d'administration de l'association Le Pavillon :

Titulaires

Mme Beatrice GUIGUES
M. Gabin MAUGARD

Suppléants

Mme Ghislaine RIBALTA
M. Marc LECERF

N° C-2020-07-16/109 - AUCAME - Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie les 23 délégués suivants :

- Mme LE MARREC Clémentine
- M. KIBACHI Mohamed
- M. SERARD Pascal
- M. SCHMIT Pierre
- Mme TURBATTE Béatrice
- M. MAURY Richard
- M. MILLET Marc
- M. LANGLOIS Jérôme
- M. AUDRIEU Alain
- M. SAILLARD Jimmy
- M. MAUNOURY Stéphane
- M. BAIL Romain
- M. MARIE Mickaël
- M. LE BAS Christian
- M. LECAPLAIN Patrick
- M. JOYAU Nicolas
- M. RENARD Emmanuel
- M. GOUTTE Dominique
- M. POTTIER Marc
- M. LECERF Marc
- Mme RIBALTA Ghislaine
- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. LAFONT Michel

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie les 12 délégués suivants parmi les 23 précédemment désignés :

- M. BAIL Romain
- M. MARIE Mickaël
- M. LE BAS Christian
- M. LECAPLAIN Patrick
- M. JOYAU Nicolas
- M. RENARD Emmanuel
- M. GOUTTE Dominique
- M. POTTIER Marc
- M. LECERF Marc
- Mme RIBALTA Ghislaine
- M. PATARD-LEGENDRE Michel
- M. LAFONT Michel

N° C-2020-07-16/110 - SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE :

En qualité de censeur au sein du conseil d'administration de la SAFER :

- Mme Hélène BURGAT

En qualité de membre du comité technique départemental :

- Mme Hélène BURGAT (titulaire)
- M. Emmanuel RENARD (suppléant)

N° C-2020-07-16/111 - Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural de Normandie (COREAMR) - Désignation des représentant de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret pour cette désignation.

DÉCIDE de désigner :

- Mme Béatrice TURBATTE en tant que titulaire
- Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR en tant que suppléante

N° C-2020-07-16/112 - Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) - Désignation des représentants de la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉCIDE de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Normandie :

En tant que titulaires :

- M. Emmanuel RENARD
- M. Michel PATARD-LEGENDRE

En tant que suppléants :

- M. Patrick LECAPLAIN
- Mme Nelly LAVILLE

N° C-2020-07-16/113 - CERC : désignation représentant(s)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de verser le montant de la cotisation correspondante.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Est candidat : M. Dominique GOUTTE

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE comme représentant de Caen la mer à l'assemblée générale de la CERC Normandie.

N° C-2020-07-16/114 - Désignation de représentants au sein de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE pour siéger en tant que membre représentant la communauté urbaine, au sein de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

Au titre des ERP/Voirie :

- Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR en tant que titulaire,

- Mme Virginie CRONIER en tant que suppléante,

Au titre des Transports :

- Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR en tant que titulaire,
- Mme Virginie CRONIER en tant que suppléante

N° C-2020-07-16/115 - Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS) - Désignation des représentants aux conseils de surveillance du CHU et de l'EPSM de Caen

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Caen :

- M. Rodolphe THOMAS

DÉCIDE de désigner, pour représenter la communauté urbaine Caen la mer à l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Caen :

- Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR

- M. Thierry RENOUF

N° C-2020-07-16/116 - Gérontopôle Seine estuaire Normandie - Désignation de deux représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

DÉCIDE de ne pas voter à bulletin secret pour désigner ses représentants.

DÉSIGNE M. Dominique GOUTTE titulaire et M. Patrick LECAPLAIN suppléant pour représenter la communauté urbaine Caen la mer.

N° C-2020-07-16/117 - AGESSO - Association pour la GEstion des Services SOcio-administratifs de Caen - Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DÉSIGNE pour représenter la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'AGESSO :

Titulaire :

Mme Sylvie MOUTIERS

Suppléant :
M. Philippe JOUIN

(Diffusion aux maires des 48 communes
+ à tous les conseillers communautaires
titulaires et suppléants)

Affiché le **29 JUL. 2020**

Le Président,


Joël BRUNEAU

